



AUVERGNE
AUVERCO

NEWSLETTER HEBDO

Veillez à la croissance de votre activité

#55



MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR DES ENTREPRISES DU BTP

La guerre en Ukraine a des conséquences économiques sur l'activité des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP). Plusieurs mesures sont annoncées et sont en cours de mise en œuvre pour accompagner les entreprises du secteur : accélération de la publication des index du BTP, réactivation des cellules de crise, mise en place d'une aide temporaire pour les entreprises des travaux publics...



GUERRE EN UKRAINE : UN REPORT POSSIBLE DES COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

Pour soutenir les entreprises faisant face aux conséquences du conflit ukrainien, les employeurs mis en difficultés par la hausse des prix de l'énergie ou la perte de débouchés à l'export peuvent demander à leur Urssaf un **délai de paiement de leurs cotisations sociales patronales** pour les prochaines échéances. L'Urssaf a également indiqué que les employeurs concernés qui auraient reçu un plan d'apurement peuvent également en demander le report ou en renégocier les modalités.

Les **travailleurs indépendants** rencontrant des difficultés de trésorerie peuvent aussi solliciter leur Urssaf afin de mettre en place un délai de paiement et le cas échéant interrompre le prélèvement des cotisations courantes ainsi que les prélèvements liés aux plans d'apurement déjà engagés.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR GÉRER VOS RELATIONS AVEC L'URSSAF ?

N'hésitez pas à nous contacter.

CAP FRANCEEXPORT, PROLONGÉ AU-DELÀ DU 31 MARS

Le ministère de l'Économie a annoncé le 1er avril la prolongation du **dispositif public de soutien à l'assurance-crédit** export de court-terme Cap Franceexport au-delà du 31 mars 2022 sur la base des tarifs actuellement en vigueur et pour l'ensemble des destinations prévues à ce jour. Pour rappel le dispositif Cap Franceexport a été renforcé le 1er janvier 2021 :

- le tarif des primes publiques a été revu à la baisse pour l'ensemble des couvertures ;
- toutes les entreprises françaises, quelle que soit leur taille, sont devenues éligibles ;
- les plafonds de couverture ont été rehaussés avec une possibilité de dérogation pour certaines transactions spécifiques.



AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE : LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS

La direction générale du Trésor a lancé, le 31 mars, un appel à projets dont l'objectif est de développer des **solutions innovantes portées par des entreprises françaises** dans le domaine de l'autonomie énergétique. Il a pour but de soutenir des entreprises exportatrices françaises développant des solutions en matière d'énergie renouvelables, d'hydrogène bas-carbone, de sobriété énergétique ou encore de stockage. Les entreprises ont **jusqu'au 15 juillet 2022** pour [répondre à l'appel à projets](#).



L'AUTOENTREPRENARIAT DYNAMISE LES IMMATRICULATIONS DE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS DURANT LA CRISE SANITAIRE (AVRIL 2020 À MARS 2021)

La première année de crise sanitaire liée à la Covid-19 a, contre toute attente, donné lieu à **une forte croissance des créations d'entreprises**. Ainsi, l'Urssaf a enregistré près de 790 000 immatriculations entre avril 2020 et mars 2021, soit 10,4 % de plus que sur les douze mois précédents. Cette augmentation est portée par les autoentrepreneurs, qui représentent 84 % des nouveaux immatriculés.

RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES EN 2021

Altarea dévoile un état des lieux 2021 des délais de paiement des entreprises françaises. Après une flambée des retards de paiement à l'été 2020, la situation s'améliore progressivement à l'issue de 2021, sans que l'on ait encore retrouvé des comportements comparables à l'avant crise sanitaire. Dans le détail, **le secteur de la restauration** et les grandes entreprises affichent aujourd'hui les délais les plus longs. Tandis qu'à l'échelle des territoires, les entreprises de Bretagne, Pays de la Loire et Bourgogne Franche-Comté forment le top 3 des « meilleurs payeurs ».

POUR LE HCSF, LA STABILITÉ FINANCIÈRE VA ÊTRE BOUSCULÉE À COURT ET MOYEN TERME

Au cours de sa 32e séance, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français, marqué récemment par le conflit en Ukraine et les sanctions imposées à la Russie. À court terme, il estime que le contexte reste marqué par une forte incertitude. À moyen terme, il estime que le conflit pourrait avoir un effet indirect sur le système financier au travers de ses conséquences macroéconomiques, tant en termes de perspectives de croissance que d'évolution des prix.

UNE SOLUTION LOGICIELLE DÉDIÉE À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE DES ENTREPRISES

La Satt1 Conectus et la start-up Tekimpact signent une licence exclusive pour l'exploitation mondiale d'une technologie innovante issue d'un laboratoire de recherche publique INSA/ICube. En découle le lancement d'une solution logicielle qui doit permettre aux entreprises d'identifier rapidement **les meilleures opportunités d'innovations technologiques** pour devancer leurs concurrents. Des grands noms de l'industrie française (Faurecia, EDF) répondent déjà à l'appel.





AVEZ-VOUS VU CES INFOS?

- Le nouveau site entreprendre.service-public.fr présente une page de thèmes récurrents (ouvrir un restaurant, un commerce, un bureau de tabac, devenir vendeur à domicile, chauffeur de taxi ou de VTC, etc.) déjà présélectionnés et donc facilement accessibles. Chaque vignette cliquable donne accès à des réponses aux questions que peuvent se poser les entrepreneurs concernés sur la réglementation et les démarches, ainsi qu'aux coordonnées des acteurs publics intervenant dans ces domaines et susceptibles de les accompagner.
- Les salariés exerçant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont redevables d'une cotisation maladie supplémentaire calculée sur la totalité de leur rémunération. Cette cotisation est désormais fixée à 1,30 % pour les périodes d'emploi courant à compter du 1er avril 2022, contre 1,50 % auparavant. Pour rappel, la cotisation salariale supplémentaire est déclarée avec le CTP 381 pour les employeurs privés, et le CTP 391 pour les employeurs publics.
- Métiers en tension : le 28 mars, le ministère du Travail a conclu la signature des chartes de développement de l'emploi et des compétences dans les secteurs de la boucherie, charcuterie artisanale et de la boulangerie-pâtisserie. Actions de sensibilisation, améliorations des conditions de travail, accompagner le recrutement et développer les compétences en constitue les axes principaux.



**À BIENTÔT
 POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !**